

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

L'an deux mil vingt-deux, le 05 mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 27 avril 2022

Présents :

MMES Annie CHARTREZ, Corinne AGIUS, Aurélie CAVALLERO, Hélène ROUX-DIT-RICHE, Patricia CHAMBARD, Sophie JACOB-GAUTHERET

MM. Christophe JOLY, Martial CHEVALIER, Morgan MERLE, Frédéric REFOUVELET, Christophe SUBTIL

Excusés :

MME Bénédicte JOURDIN

MM. Loïck YONNET, Laurent CLAUS

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Morgan MERLE

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

[Approbation du compte-rendu de la séance précédente.](#)

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

[Délibération 2022-05-15](#)

[Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance de Grand Bourg Agglomération](#)

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, reprise dans l'article L5211-11-2 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le Conseil communautaire a décidé l'élaboration d'un tel pacte par délibération du 21 septembre 2020 votée à l'unanimité de membres présents. Ce pacte est l'aboutissement de nombreuses séquences de concertation avec les Maires du territoire, organisées à l'échelle des Conférences Territoriales. Il vise à donner des lignes directrices et des objectifs partagés entre Grand Bourg Agglomération et ses communes membres et à préciser :

- Le fonctionnement des instances de gouvernance de l'Agglomération,
- Les engagements de l'Agglomération en matière de soutien à ses communes membres : dans l'exercice de leurs compétences et en terme d'appuis financiers, dans une logique de solidarité territoriale,
- Les champs identifiés au titre de la déconcentration des politiques communautaires.

Afin de finaliser l'adoption de ce pacte de gouvernance, les conseils municipaux doivent formuler un avis sur son contenu dans un délai de 2 mois suivant sa transmission. Ils peuvent émettre toute proposition de modification.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **D'EMETTRE un avis positif** au projet de pacte de gouvernance joint à la présente délibération.

Délibération 2022-05-16**Frais de déplacement des agents- Revalorisation des frais de repas**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil que les frais engagés par les agents territoriaux (déplacements, repas), lors de formations, sont à la charge de leur collectivité.

- Vu l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

L'indemnité forfaitaire ne bouge pas et est fixée comme suit :

- 70€ en taux de base ;
- 90€ dans les grandes villes (plus de 200 000 habitants) et dans la métropole du Grand Paris
- 110€ dans la Ville de Paris

Les indemnités kilométriques sont modifiées comme suit :

LIEU OÙ S'EFFECTUE LE DÉPLACEMENT	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 10 000 KM	APRÈS 10 000 KM
Véhicule de 5 CV et moins			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0, 32	0, 40	0, 23
Véhicule de 6 CV et 7 CV			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0, 41	0, 51	0, 30
Véhicule de 8 CV et plus			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0, 45	0, 55	0, 32

L'indemnité forfaitaire de repas reste fixée à 17,50 €, quel que soit le repas.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les nouveaux taux fixés par l'arrêté du 14 mars 2022.

Délibération 2022-05-17**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour 2022 au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)**

La commune de Montracol mène depuis plusieurs mois une réflexion sur son groupe scolaire composé des écoles, des locaux de la cantine et de la garderie périscolaire, ainsi que sur les abords. Au regard de l'évolution des effectifs des enfants fréquentant les écoles, les locaux et installations ne sont plus adaptés.

En avril 2021, la commune de Montracol a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité en vue du réaménagement du pôle scolaire. Cette étude a permis d'évaluer différents scénarios de réaménagement et à la commune de se positionner.

Sur la base du scénario retenu, une mission de programmation a été conduite pour une opération globale de réaménagement des bâtiments et des abords avec un montant total de dépenses de 1 191 600 € HT, études et maîtrise d'œuvre comprises.

Afin d'étaler la dépense publique, la commune souhaite réaliser une première tranche de travaux pour les aménagements extérieurs du pôle scolaire en 2022, pour un montant total de 547 200 € HT, (456 000 € pour les travaux et 91 200 € pour les études et la maîtrise d'œuvre).

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Montracol souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL*	DETR tranche 1	100 000	18,27%
Union européenne			0,00%
Etat – autre *			0,00%
Conseil régional	En recherche		0,00%
Conseil départemental	Attribué dans le cadre de la contractualisation 2022	84 942	15,52%
Fonds de concours CC ou CA	Grand Bourg agglomération. A été demandé	181 000	33,08%
Autres (à préciser)			0,00%
Total subventions publiques**		365 942	66,88%
Fonds propres	/		0,00%
Emprunts	/	181 258	33,12%
Total autofinancement		181 258	33,12%
TOTAL GENERAL HT	/	547 200	100,00%

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame JACOB-GAUTHERET

Manifestations du mois de mai 2022

- ➔ Cérémonie du 8 mai 1945 : elle aura lieu à 10h30 devant la mairie.
- ➔ Vogue des 28 et 29 mai 2022 :
Comme chaque année, la municipalité offre aux enfants de 3 à 11 ans, 2 tickets de manège.
Un barbecue sera organisé le 28 mai au soir par le sou des écoles. A noter que l'association recherche quelques bénévoles disponibles pour aider lors de cette soirée.

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET

Il rappelle les travaux d'alimentation en eau potable, réalisés par l'entreprise EGTP et qui entraîneront 3 périodes de déviations entre mai et septembre.

L'information a été transmise sur Panneau Pocket et les plans des déviations sont disponibles en Mairie. Une information papier sera distribuée aux riverains concernés par les travaux.

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER

Intercommunalité

Mr CHEVALIER a participé à un groupe de travail « Mobilité » le **8 avril dernier**.

Quelques points abordés :

- ➔ Le nouveau plan de co-voiturage et l'expérimentation d'un système d'affichage lumineux. 7 points de ramassages avec signalement lumineux seront donc à l'essai sur les lignes Ceyzériat-Bourg et Montrevel-Bourg.
- ➔ La gestion des bus et des cars avec une gouvernance revue puisque le contrat avec Kéolis prend fin en 2023. Un nouvel appel d'offre sera lancé. A noter également le renouvellement du parc des cars (38 au total)

Intervention de Monsieur Christophe JOLY

Monsieur JOLY et Monsieur YONNET, ont participé le **9 avril dernier** à une **session d'information autour de la gestion des incivilités**, animée par 2 négociateurs du GIGN du groupement de la Gendarmerie de l'Ain.

Ce moment de formation très intéressant fut l'occasion non seulement de se mettre en situation mais aussi de pouvoir échanger en toute simplicité sur les expériences ou les interrogations de chacun quant à la gestion d'individus énervés, virulents, agressifs...

Intervention de Madame Aurélie CAVALLERO

Mme CAVALLERO informe le conseil que le panneau à La Capitale, indiquant le gîte de La Corbine est tombé depuis quelques temps déjà.

Intervention de Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE

Commission communication

Une réunion s'est tenue le **11 avril dernier** pour la rédaction du livret des nouveaux habitants. Le travail est bien avancé, il restera la mise en page qui sera finalement faite en interne.

Banquet des classes

Mme ROUX-DIT-RICHE informe que le banquet et les matefaims se sont très bien déroulés. Aucun incident n'est à déplorer.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

SIVOSS

Encore beaucoup d'absences et d'arrêts maladies ces dernières semaines, mais heureusement des solutions ont été trouvées à chaque fois pour palier au personnel manquant.

Bâtiments communaux

Un point a été fait le 04 mai avec Mr DE CARVALHO (agent en charge de l'entretien des bâtiments) pour lister quelques travaux à réaliser (notamment à l'école et la salle polyvalente) et voir quelles économies d'énergie la commune pourrait faire.

Une commission bâtiment et urbanisme aura lieu le **16 mai prochain** avec une visite du cimetière prévue. En effet, l'espace cinéraire sera bientôt à réorganiser car on arrive au bout de l'espace dédié. Pour l'heure, un devis a été demandé pour le rajout de cases funéraires sur les emplacements encore disponibles.

Intercommunalité

Monsieur SUBTIL a participé à une Conférence Bresse-Dombes le **6 avril dernier** à Dompierre-sur-Veyle

Quelques points à l'ordre du jour :

- ➔ La présentation des Points Info Emploi (PIE) de Grand Bourg Agglomération, un service gratuit pour aider et faciliter les démarches pour l'emploi (recherche d'emploi, orientations vers des partenaires...)
- ➔ La présentation des différents dispositifs pour aider le commerce et l'artisanat. En effet, on remarque une demande foncière très forte mais malheureusement peu de terrains disponibles, à part quelques dents creuses au nord de Bourg-en-Bresse et dans la zone CADRAN
- ➔ **Le Contrat de Relance Transition Ecologique (CRTE)**, proposé par l'État pour accompagner chaque territoire dans un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme. Sur notre secteur, ce contrat est géré par Grand Bourg Agglomération.
- ➔ **Le conseil en énergie partagée qui devient « économe de flux »**, un dispositif géré par l'ALEC 01 et ayant pour mission de faciliter la transition énergétique face à l'urgence climatique et aider les communes à faire des économies d'énergie.

Monsieur SUBTIL a également participé à un groupe de travail développement économique avec comme sujet principal, **la politique locale du commerce** ; Polliat et Servas étant 2 gros pôles sur le secteur :

- ➔ Problème des friches privées

- ➔ Aide à l'achat ou la rénovation du dernier commerce (ex : le bar – restaurant de Vandains)
- ➔ Aide à la rénovation des commerces et entreprises. En 2022, plusieurs dossiers sont en cours à proximité de Montracol (un futur Traiteur avec nourriture à emporter à Corgenon, l'auberge de Dompierre sur Veyle ou encore le bar – restaurant à St André sur Vieux Jonc)
- ➔ Appel à projet pour la promotion commerciale collective

Projet cantine-garderie

Monsieur Subtil présente au conseil municipal les plans et le chiffrage du projet (aménagement extérieurs de l'école et réaménagement de la cantine-garderie) qui s'approchent de la version définitive.

Urbanisme

- Trois dossiers DP, trois dossiers PC et un CU ont été déposés entre le 30 mars et le 05 mai
- **SVE** : depuis la mise en place de ce système de saisie électronique des demandes d'urbanisme, 47% des dossiers pour Montracol sont arrivés par flux informatisé, ce qui est bien au-dessus des projections de Grand Bourg Agglomération qui prévoyait plutôt 15% et qui fait état de 25 % des demande en SVE pour le premier trimestre.
- Le prochain contrôle de conformité sera à organiser au mois de **mai 2022**.

[Intervention de Monsieur David LAFONT](#)

Voirie

Outre les travaux de changement des canalisations d'eau potable par EGTP qui interviendront jusqu'à septembre, les autres travaux de voirie prévus au budget pour 2022 vont démarrer dès le 16 mai

Région

Monsieur le Maire a participé à une réunion organisée par le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes durant laquelle a été exposé le nouveau « plan Région », qui vise à soutenir financièrement les projets d'investissement des communes. Un dossier demande de subvention sera d'ailleurs déposé par la commune pour le projet cantine-garderie et abords de l'école.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 16 juin à 20h30

La séance est levée à 22h55

Le Maire

Le secrétaire de séance